



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2005/026

Genève, le 27 avril 2005

CONCERNE:

COLOMBIE

Vol d'étiquettes pour l'exportation de spécimens de crocodiles

1. La Colombie a informé le Secrétariat que 10.000 étiquettes pour l'exportation de spécimens de crocodiles avaient été volées. Elles étaient en bon état et portaient les numéros suivants.

Couleur de l'étiquette d'exportation	Code de l'organe de gestion CITES
Orange	CO2005FUSMMA 172561 à CO2005FUSMMA 174560
Orange	CO2005FUSMMA 174561 à CO2005FUSMMA 176560
Orange	CO2005FUSMMA 176561 à CO2005FUSMMA 178560
Orange	CO2005FUSMMA 178561 à CO2005FUSMMA 180560
Orange	CO2005FUSMMA 180561 à CO2005FUSMMA 182560

2. Les peaux entières ou partielles (flancs, cous, ventres ou chutes de peau) assorties d'une étiquette portant la référence indiquée ci-dessus n'ont pas été exportées légalement; la Colombie demande aux Parties de saisir ces spécimens si elles les trouvent dans le commerce.
3. Le Secrétariat suggère également que l'organe de gestion CITES de la Colombie soit averti de ces saisies.